

ASSEMBLEE PROVINCIALE SAISON 2019-2020

COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SAISON 2019-2020

Arrêté en date du 30/04/2020

Assemblée Générale

L'assemblée générale des clubs se tiendra par visioconférence le **samedi 16/05/2020 à 10H00**.
Les secrétaires des clubs recevront les informations nécessaires pour désigner la personne qui représentera leur club et les modalités de connexion.

Ordre du Jour

- 1 **Vérification des pouvoirs des délégués des clubs, de 09H30 à 10H00.**
Rappel : un membre d'un club peut représenter celui-ci à l'Assemblée. La vérification sera faite.
- 2 **Introduction**
- 3 **Mise à l'honneur de membres fédéraux ou de clubs**
- 4 **Rapport du CP (composition, répartition des tâches, calendriers seniors et jeunes, contrôle des feuilles, changements au calendriers seniors et jeunes, prise des résultats, coupes du Hainaut seniors et jeunes)**
 - 4.1 **Rapport Commission Technique et de propagande (CTPH)**
 - 4.2 **Rapport Commission mini-basket**
 - 4.3 **Rapport Commission de Formation des Arbitres (CFA)**
 - 4.4 **Approbation des différents règlements (coupes du Hainaut seniors et jeunes, play-offs)**
- 5 **Rapport du Groupement des Parlementaires**
- 6 **Rapport des vérificateurs aux comptes**
- 7 **Approbation des comptes**
- 8 **Décharge au CP et aux vérificateurs**
- 9 **Présentation et vote du budget 2021**
- 10 **Interpellation(s)**
- 11 **Votes spéciaux : PC89, Play-offs**
- 12 **Elections des nouveaux membres/Ratification des cooptations**
- 13 **Communication des représentants du Conseil d'Administration**
- 14 **Proclamation des résultats du championnat**
- 15 **Divers**
- 16 **Résultats des élections**

Concerne les divers : les clubs désirant intervenir sont priés de formuler leurs questions relatives à chaque comité ou commission par écrit ou mail au secrétariat du CP pour le 8 mai 2020 au plus tard.

Rapport d'activités du Comité Provincial

1-Membres

Comité :

Président : NOTELAERS Christophe

Vice-Président : DELEPELAERE Jules

Secrétaire : SONVEAUX Robert

Trésorier : SONVEAUX Robert

Membres : CAPRON Lucienne, CRAPPE Christian, GUILLIAUMS Michel, LEROY Frédéric, MOSCIATTI Renzo, PENAY Emeline, THOMAS Pierre,

Mr Salvatore FARAONE a démissionné suite à son élection au Conseil d'Administration de l'AWBB le 15 juin 2019.

2-Répartition des tâches

Robert Sonveaux : Secrétariat du CP
 Robert Sonveaux : Trésorerie du CP
 Michel Guillaums : Convocations des arbitres seniors
 Joseph Turrisi : Convocations des arbitres jeunes
 Frank Di Paolo (CFA) et Bastien Coppenolle (CFA) : Convocations des arbitres jeunes AWBB et jeunes provinciaux
 Jules Delepelaere : Homologation des terrains (Charleroi – Centre – Mons)
 Emeline Penay : Homologation des terrains (Hainaut occidental)
 Christian Crappe : Gestion des modifications au calendrier
 Frédéric Leroy : Prise et communication des résultats seniors et jeunes
 Christophe Notelaers avec l'aide précieuse de Salvatore Faraone et de Pierre Thomas : Elaboration du calendrier des rencontres
 Christophe Notelaers, Robert Sonveaux, Jules Delepelaere : Calendrier administratif
 Christophe Notelaers, Robert Sonveaux : Relations avec la presse
 Christophe Notelaers : Classements seniors et jeunes
 Pierre Thomas : Compensation en seniors et jeunes
 Jules Delepelaere : PC 1
 Jules Delepelaere : Contrôle des frais d'arbitrage + PC22
 Robert Sonveaux, Jules Delepelaere, Christian Crappe, Frédéric Leroy, Christophe Notelaers + Joseph Turrisi (membre de la commission de contrôle des feuilles) : Contrôle des feuilles
 Pierre Thomas : Application des amendes
 Jules Delepelaere : Contrôle présence des arbitres et contrôle des feuilles des –12 ans
 Christophe Notelaers, Pierre Thomas : Gestion du site internet
 Commission Technique et de Propagande : Lucienne Capron (Présidente)
 Commission de Formation des Arbitres : Renzo Mosciatti (Président)
 Christophe Notelaers : Coupe du Hainaut seniors
 Lucienne Capron : Coupe du Hainaut jeunes
 Emeline Penay : Gestion du mini-basket et des rencontres 3&3

Le 09/09/2019, le CP a décidé de créer une commission de contrôle des feuilles composée des membres du bureau et de Mr Joseph Turrisi. La commission agit sous le contrôle du bureau et a pour tâche exclusive le contrôle des feuilles.

3-Mandats CP

Mr Christian Crappe est sortant et rééligible pour un nouveau mandat de 5 ans.

4-Présences aux réunions

Arrêté le 30/04/2020. 1 réunion est encore programmée pour le comité.

a) Comité

	Conv	Prés.	Exc.
Capron L.	6	5	1
Crappe C.	6	4	2
Delepelaere J.	6	5	1
Guillaums M.	6	5	1
Leroy F.	6	5	1
Mosciatti R.	6	5	1
Notelaers C.	6	6	0
Penay E.	6	5	1
Sonveaux R.	6	6	0
Thomas P.	6	6	0
Faraone S.	1	1	0

b) Bureau

Crappe C.	23	23	0
Delepelaere J.	27	27	0
Leroy F.	19	19	0
Notelaers C.	30	30	0
Sonveaux R.	31	31	0
Thomas P.	24	24	0
Turrisi J.	25	25	0

Toutes les absences sont excusées.

Une permanence de bureau sera assurée le mercredi jusque fin juin.

5-Le CP remercie le Service d'informations Sportives (SIS) pour la diffusion des résultats du championnat.

6-Le CP remercie également les secrétaires et dirigeants de clubs pour la collaboration et le travail effectué pendant la saison 2019/2020.

Le Président
C. Notelaers

Le Secrétaire
R.Sonveaux

Rapport d'activités du Département Calendrier

Calendrier : Saison 2019-2020

Les calendriers des rencontres ainsi que la mise en forme des différentes grilles pour la compétition ont été élaborés par Christophe Notelaers assisté de Salvatore Faraone et de Pierre Thomas. Les dates pour le championnat et les coupes ont été approuvées par le CP. La version électronique du calendrier administratif est disponible sur le site provincial.

558 équipes se sont inscrites dans le championnat provincial.

3 équipes ont déclaré forfait général en seniors et **26** équipes ont déclaré forfait général en jeunes en cours de saison. **3** nouvelles équipes jeunes se sont inscrites en début de championnat

Ceci nous permet de terminer le championnat de la façon suivante.

Dames	Seniors	34	U14	14
	U19	08	U12	19
	U16	14	U10 4c4	08
Messieurs	Seniors	108	U12	69
	U21	16	U10 4c4	69
	U18	29	U6/8 3&3	62
	U16	36		
	U14	46		

D'où un nombre total de **532** équipes au niveau Provincial.

Avec l'apport des équipes inscrites en EuroMillions League, Basket Belgium et AWBB (**76**), nous comptabilisons un total de **608 équipes**.

Chaque club a consulté son calendrier sur le site provincial.

Une réunion de concertation avec les clubs s'est tenue fin juin.

Une mise à jour régulière du calendrier a eu lieu sur le site du CP Hainaut.

Le calendrier administratif était disponible sur le site provincial et était régulièrement mis à jour.

La mise à jour chaque semaine des résultats et classements sur le site provincial s'est déroulée normalement.

La communication des résultats malgré quelques retardataires (un petit effort pour la presse svp) s'est relativement bien déroulée.

Le CP regrette les trop nombreux changements de calendrier (718 entre le 22/07/2019 et le 11/03/2020) qui vous occasionnent énormément de frais (8436 € d'amendes rien que pour les forfaits généraux et les modifications au calendrier !). Un peu plus d'attention vous éviterait beaucoup de frais inutiles.

Le CP remercie les clubs pour leur collaboration tout au long de la saison.

Enfin, nous remercions la presse pour l'intérêt constant qu'elle porte chaque semaine au Basket-Ball dans notre province.

Le 30/04/2020

Le Président
Notelaers Christophe

Le Secrétaire
Sonveaux Robert

Rapport d'activités – Contrôle des feuilles et présence des arbitres

Chaque semaine, le mercredi, le bureau du CP se réunit chez le secrétaire. Le bureau examine minutieusement les feuilles du week-end précédent et établit un PV. A partir de ce document, j'applique les amendes fixées au TTA pour toutes les infractions dûment constatées à 7 articles :

Art. 22 : absence d'un arbitre ;

Art. 16 : pas de CM ou de licence ;

Art. 28 : pas de délégué aux arbitres ou de club ; cela entraîne le forfait administratif (sauf en U10/U8/U6) ;

Art. 34 : le coach et ou l'assistant coach n'a pas de licence technique ;

Art. 48 : pour les feuilles envoyées tardivement et oubli sur la feuille de certains renseignements comme par exemple le n° du match... ;

Art. 66 : ne pas communiquer au responsable le résultat de la ou des rencontres dans les délais ;

Art. 73 : sanctionner les forfaits.

Toutes ces amendes sont transmises chaque mois à la trésorerie de la Fédération.

Pierre THOMAS
Le 30 avril 2020

Rapport d'activités - Changements aux calendriers et forfaits généraux :

La saison qui se termine a vu un nombre important de demandes de modification du calendrier. 718 demandes ont été accordées entre le 22 juillet 2019 et le 11 mars 2020.

A signaler que cette année, suite à une alerte orange dans tout le pays, la journée du 09/02/2020 a été remise afin de garantir la sécurité de tous.

Tous les 19 matchs « seniors » remis ont été reprogrammés.

Seuls 17 matchs « Jeunes » ont pu être reprogrammés.

Les autres ont malheureusement été impactés par les dispositions prises dans le cadre du confinement imposé par la situation sanitaire qui a provoqué l'arrêt du championnat le 11/03/2020 et qui perdure toujours dans tout le pays.

Par ailleurs, les clubs ont eu la possibilité de ne pas reprogrammer les matchs des catégories « U12 » et « U10 » (Benjamins et Poussins).

Ces remises ont engendré les modifications taxées en fonction du respect des délais impartis pour l'introduction des demandes de reprogrammation.

Pour rappel, toute demande de modification doit être accompagnée de l'accord de l'adversaire. A défaut d'y répondre dans un délai de 7 jours, la modification peut être accordée d'office (seul le changement de salle ne requiert pas l'accord de l'adversaire).

La procédure est rappelée dans tous les procès-verbaux hebdomadaires du Bureau du CP.

On doit aussi déplorer un nombre trop important de déclarations de « Forfait général ».

Au cours de la saison, 26 équipes de « Jeunes » et 3 équipes « Seniors » ont ainsi disparu de la compétition.

Il restait, en fin saison, 608 équipes en activité.

Les taxes ont été appliquées en tenant compte des remises par le Comité provincial ou par un Conseil judiciaire ou pour sélection en équipes provinciales (JRJ) et pour participation à d'autres compétitions organisées par les instances officielles (coupes) ou pour réorganisation des calendriers suite aux forfaits généraux déclarés.

Les tableaux ci-après reprennent les montants des taxes imputés pour les articles 59 et 74.

	Article 59	Article 74
Juillet 2019	102 €	0 €
Août 2019	369 €	192 €
Septembre 2019	1026 €	1402 €
Octobre 2019	1107 €	216 €
Novembre 2019	699 €	0 €
Décembre 2019	750 €	0 €
Janvier 2020	1074 €	149 €
Février 2020	1083 €	0 €
Mars 2020	267 €	0 €
Avril 2020	0 €	0 €
	-----	-----
Totaux	6477 €	1959 €

Soit un total général de 8436 €

Lambusart, le 20 avril 2020,

Le responsable,
Christian CRAPPE

Rapport d'activités Prise des résultats

Chaque week-end de championnat, je suis en charge de la récolte de tous les résultats aussi bien en seniors qu'en jeunes. La clôture des résultats seniors est fixée au dimanche 19h00 tandis que celle des jeunes est prévue pour le lundi à midi.

J'ai trouvé dommage que toute l'année un certain nombre de résultats ne sont pas envoyés, ou communiqués tardivement, ce qui entraîne pour les clubs des amendes évitables. Deux moyens de communication sont disponibles : le mail, qui doit être principalement employé via l'adresse resultats.cphainaut@gmail.com, soit via le numéro de GSM prévu à cet effet pour les matchs ayant lieu le dimanche après-midi (0492/97.28.46) ou pour lesquels une connexion internet n'est peut-être pas toujours disponible dans les installations sportives.

Il est important de préciser que seuls les résultats doivent être communiqués par le biais de cette adresse ou de ce GSM. En effet, les feuilles de matchs doivent être transmises sur l'autre adresse créée pour cela, à savoir awbb.cp.hainaut@hotmail.com. En effet, la récolte des résultats est exécutée par mes soins mais la vérification des feuilles est faite par mes collègues lors des réunions de bureau du mercredi. Les boîtes mail ne sont donc pas traitées par les mêmes personnes.

Frédéric Leroy
28/04/2020

Rapport d'activités de la Commission "Coupe du Hainaut"

Saison 2019-2020

Les Coupes du Hainaut ont été prises en charge par Mr Christophe Notelaers pour les catégories « séniors » et par Mme Lucienne Capron pour les catégories « jeunes ».

Equipes Inscrites :

Dames : 26

Messieurs : 53

Jeunes filles : 51 dont U19F : 10 U16F : 14 U14F : 12 U12F : 15

Jeunes garçons : 151 dont U21 : 18 U18 : 28 U16 : 33 U14 : 36 U12 : 36

43 rencontres ont été programmées en catégorie « Dames ».

80 rencontres ont été programmées en catégorie « Messieurs ».

213 rencontres ont été programmées en catégories « Jeunes ».

1 forfait général a été enregistré en catégorie « Dames ».

4 forfaits généraux ont été enregistrés en catégorie « Messieurs ».

19 forfaits ont été enregistrés en catégories « Jeunes ».

Les résultats et classements ont été publiés et mis à jour sur le site provincial par Mr Christophe Notelaers avec l'aide précieuse de Mme Lucienne Capron.

L'organisation des finales a été attribuée aux clubs des Spirou Ladies Charleroi (1810) et des 56ers (0148) que nous tenons encore une fois à remercier et féliciter pour la parfaite organisation du week-end des 7 et 8 mars 2020.

Les challenges Marcel Romainville ont été remis au BC Mons Capitale A (Dames) et à l'Olympic Mont-sur-Marchienne A (Messieurs).

La coupe André Lecomte (vainqueur Messieurs) a été remise à l'Olympic Mont-sur-Marchienne A.

Nous tenons également à remercier les convocateurs des arbitres, Messieurs Guillaums et Coppenolle, pour leur précieuse collaboration tout au long de cette épreuve ainsi que les membres des différents Comités de l'AWBB pour leur présence et leurs encouragements.

Merci enfin à tous les clubs de la province sans qui ces coupes ne pourraient exister ainsi qu'aux médias pour leur couverture de l'épreuve tout au long de cette compétition.

A la saison prochaine !

Lucienne Capron et Christophe Notelaers
30/04/2020

Rapport d'activités de la Commission Technique et Propagande du Hainaut (CTPH)

Présidente : Lucienne CAPRON

Secrétaire : Christelle GONDROY

Membres : Marie-Christine DUBRAIS, Christelle GONDROY

Réunions de la Commission :

Une réunion a eu lieu le 19 juin 2019 pour élaborer les différents plannings et assigner les tâches de chacun.

Il a été décidé de faire lors des entraînements, des réunions informatives pour ne pas surcharger un programme déjà fort étoffé.

Les entraînements ont eu lieu deux fois par mois en moyenne avec l'organisation de 2 stages.

Le Département Sélection a décidé de revenir à l'organisation de 2 JRJ (1 en janvier 2020 – organisation Hainaut et la 2ème en mars 2020 - organisation AWBB), les dépistages ont débuté en mai 2019 afin d'être prêt pour la 1ère JRJ.

PRESIDENTE :

CAPRON Lucienne, membre du CP Hainaut – BCF Quaregnon - 2360

SECRETAIRE :

GONDRY Christelle – BCF Quaregnon – 2360

RESPONSABLES « FILLES » :

GONDRY Christelle – BCF Quaregnon – 2360

RESPONSABLES « GARCONS » :

DUBRAIS Marie-Christine – BC L'9 Flénu - 2500

STAFF SPORTIF :

FILLES :

Head-coach : BORREMANS Michel – BCF Quaregnon - 2360

GARCONS :

Head-coach : VERDUN Patrick – Belfius Mons Hainaut – 1036

Assistants :

CARION Emilien – Belfius Mons Hainaut – 1036

PIETKA Aurélie – Belfius Mons Hainaut – 1036

FOERSTER Perrine – CFB Fleurus – 1011

VANKEERSBULCK Samuel - Belfius Mons Hainaut – 1036

La Commission Technique et Propagande remercie les clubs qui ont mis leurs installations à la disposition des coachs pour que les entraînements puissent s'effectuer dans les meilleures conditions.

Toutefois, elle déplore le manque d'intérêt des clubs à envoyer leurs jeunes.

Bilan de la saison 2019-2020

CTPH « garçons » – saison 2019-2020

Sélection 2006

15 entraînements ont été programmés ainsi que 2 stages (Toussaint et Noël).

90 garçons représentant 14 clubs ont été convoqués.

18 garçons ont été retenus jusqu'à la fin des entraînements et leurs coordonnées transmises au sélectionneur régional lors de la JRJ.

Après les différents entraînements et stages, 15 joueurs ont été retenus pour la 1ère JRJ.

Ils ont participé, sur la saison, aux différents entraînements et stages.

Pour la JRJ du 26 janvier 2020 à Quaregnon, 15 garçons ont été présentés.

Notre Sélection Garçons a joué 4 matchs et en a remporté 3.

Elle termine 1ère au classement (ex-aequo avec BBW et Namur).

La JRJ du 29 mars 2020 a été annulée.

CTPH « Filles » – saison 2019-2020

Sélection 2007

14 entraînements ont été programmés ainsi que 2 stages (Toussaint et Noël).

37 filles représentant 8 clubs ont été convoquées.

12 filles ont été retenues jusqu'à la fin des entraînements et leurs coordonnées transmises au sélectionneur régional lors de la JRJ.

Après les différents entraînements et stages, 12 joueuses ont été retenues pour la 1ère JRJ.

Elles ont participé, sur la saison, aux différents entraînements et stages.

Pour la JRJ du 26 janvier 2020 à Quaregnon, 12 filles ont été présentées.

Notre Sélection Filles a joué 4 matchs et en a remporté 2.

Elle termine 3ème au classement.

La JRJ du 29 mars 2020 a été annulée.

Bilan général

La Province termine à la 2ème place avec 5 victoires sur 8.

La Commission félicite tous les intervenants (jeunes, coaches, accompagnateurs et parents) et remercie les clubs qui ont accepté de mettre leurs jeunes à la disposition de la Province.

Des séances de dépistages pour les jeunes garçons 2007 et filles 2008 seront organisées à partir du mois d'août 2020 si cela est possible.

La Présidente
Lucienne CAPRON
25/04/2020

Rapport d'activités de la Commission Mini-Basket

Saison 2019-2020

Initiée lors de la saison 2012-2013, la réforme du Mini-basket poursuit son ascension au sein de notre province. Pour rappel, le but de cette réforme était de créer des conditions optimales et adaptées en vue de la formation des plus jeunes. La volonté affirmée est donc d'adapter les formules pour les catégories Pré-Poussins (U6-U8), Poussins (U10) et Benjamins (U12). On commence l'apprentissage du basket en 3&3 (U6-U8) pour se diriger progressivement vers le 5c5 (à partir de U12).

Les règlements qui étaient d'application pour cette saison (U6, U8 et U10) sont ceux qui ont été définis, en concertation avec les représentants provinciaux et la direction technique de l'AWBB. Ils définissent les mesures des terrains (correspondant approximativement à un demi-terrain en U6-U8 et à un trois-quarts de terrain en U10), des règles et principes de jeu particuliers (temps de jeu, pas de prise du ballon dans les mains, etc.) et le déroulement d'une rencontre type.

Ce fut la sixième saison pour la formule 3&3 sous forme de mini-tournois. Au moment d'établir les calendriers initiaux, 59 équipes ont été inscrites en U8 et 7 en U6 pour terminer avec 57 équipes en U8 et 6 en U6 à la fin de la saison régulière (pour compenser certains forfaits, le CP a accepté d'ajouter de nouvelles équipes en cours de saison).

Afin de réduire au maximum les déplacements, les poules ont été formées selon une logique géographique. Chaque poule comprenait 5 ou 6 équipes pour les U8. Une poule a été créée spécifiquement pour les U6 (Joueurs nés en 2014). Lors d'une journée, chaque équipe avait 2 rencontres et le club qui accueillait le tournoi participait au premier et au dernier match, les autres équipes voyant leurs rencontres se suivre afin d'éviter les « temps-morts ». Au deuxième tour, les poules ont été changées afin de permettre de rencontrer d'autres équipes, tout en respectant la contrainte géographique.

Le 11 mars 2020, le CP annonçait la suspension des rencontres suites aux décisions gouvernementales concernant la lutte contre le coronavirus. La saison s'est donc achevée à cette date et 24 mini-tournois n'ont donc pas pu avoir lieu.

Enfin, cette année encore, le CP a consulté l'ensemble des clubs inscrits en 3&3 afin de connaître leur avis quant à la poursuite du 3&3 en mini-tournois ou l'adaptation de la formule en aller-retour. Sur 23 clubs qui ont répondu, ils se sont **tous** exprimés en faveur de la formule mini-tournoi. Le CP préconise donc naturellement la poursuite du 3&3 tel qu'il est actuellement organisé.

Concernant le 4c4, la philosophie commence à être appliquée et respectée. Le règlement se veut également adaptable en fonction des équipes en présences. Cette année, il y a eu 7 séries de constituées en 4c4 dont une exclusivement féminine.

Dernière étape du mini basket, la progression des jeunes en situation 5c5. Ce niveau de jeu ne pose pas de problème spécifique et on peut dire que le règlement est assez bien appliqué par les clubs. On compte, sur le championnat 2019-2020 huit séries, dont deux exclusivement féminines.

Il est essentiel de comprendre que le mini-basket a été initié suite à des études et des comparaisons avec d'autres disciplines sportives. La Direction technique s'est en effet penchée sur les efforts à faire en terme de formation afin de faire évoluer le basket. Les différentes propositions qui en sont ressorties tiennent compte de l'évolution physique et mentale des jeunes pousses qui débutent la pratique sportive. Il est toutefois évident que la théorie ne peut tout prévoir et que des adaptations restent possible et sont même conseillées, surtout en fonction des joueurs. Il s'agit en effet de respecter un principe majeur qui est celui de la concertation. En effet, le rôle des animateurs mini-basket est central. Il est important d'arriver à communiquer entre eux afin de définir des objectifs pour les rencontres et de s'informer mutuellement du niveau de leurs joueurs afin de rendre la rencontre la plus performante possible, que ce soit en termes d'amusement pour les jeunes, mais aussi d'apprentissage.

Il est à noter que la direction technique de l'AWBB a également élaboré différents documents afin de faire la promotion du mini-basket. En plus des carnets des formateurs et des joueurs, la direction technique de l'AWBB a également établi des codes de conduites que le site du comité provincial relaie. On notera également la création de l'onglet mini-basket sur le site internet de l'AWBB. Ce lien permet d'avoir l'ensemble des informations sur le mini-basket.

Pour le Comité Provincial du Hainaut
Emeline PENAY
26/04/2020

Rapport d'activités de la Commission de Formation des Arbitres (CFA)

1. Composition et répartition des tâches

MOSCIATTI Renzo : Président, Trésorerie, Relations avec la presse, Représentant au département arbitrage AWBB.

THOMAS Pierre : Secrétaire, coordination générale de la CFA, back-up des convocateurs, chargé des cours d'arbitrage, des formations pour les OTM et les formateurs CFA.

BOURLEAU Kevin : Promotion de l'arbitrage, recrutement de jeunes arbitres et classificateur en P2.

BREDAT Jean-Michel : Co-coordonateur en P2 et classificateurs en P1 et P2.

COPPENOLLE Bastien : Convocateur en jeunes provinciaux

DE COCK Christian : Coordinateur des arbitres jeunes (Charleroi/Centre) et classificateur en P1.
 DEROO Dirk : Encadrement des jeunes arbitres et membre de la cellule déontologie
 DIEU Jason : Coordinateur des arbitres P3/P4 et classificateur en P2
 DI PAOLO Frank : Convocateur en Jeunes AWBB, coordinateur des arbitres P1 et membre de la cellule déontologie.
 GUILLIAUMS Michel : Convocateur en seniors provinciaux et chargé des cours d'arbitrage et des formations OTM.
 POFFE Serge : Coordinateur administratif des cours d'arbitrage et des convocateurs (aide au PC1)
 VANDEMOER Aubin : Convocateur des coaches/formateurs/classificateurs, chargés de formation OTM, co-coordinateur des arbitres P2 et classificateur en P1.
 VARISANO Giancarlo : Encadrement des jeunes arbitres
 WALNIER André : Coordinateur des arbitres jeunes (Mons/Wapi) et de la cellule déontologie.

2. Tableau des présences aux réunions

	19/06	26/08	26/09 cours	20/11 cours	21/11	11/02	19/02 cours	25/03	Total
BOURLEAU Kévin	P	P	-	-	P	P	-	P	5/5
BREDAT Jean-Michel	P	P	-	P	P	P	-	P	6/6
COPPENOLLE Bastien	E	P	-	-	P	P	P	P	5/6
DE COCK Christian	E	P	-	-	P	P	-	P	4/5
DEROO Dirk	P	E	-	-	P	P	P	P	5/6
DIEU Jason	P	P	-	-	P	P	P	P	6/6
DI PAOLO Frank	P	E	-	-	E	E	-	P	2/5
GUILLIAUMS Michel	P	P	P	P	P	P	P	P	8/8
MOSCIATTI Renzo	P	P	-	-	P	P	-	P	5/5
POFFE Serge	P	E	P	P	E	P	P	P	6/8
THOMAS Pierre	P	P	P	P	P	P	-	P	7/7
VANDEMOER Aubin	P	P	P	P	P	P	P	P	8/8
VARISANO Giancarlo	P	P	P	-	P	P	P	P	7/7
WALNIER André	P	P	-	-	P	P	P	P	6/6
Total par réunion	12	11	5	5	12	13	8	14	

Plusieurs membres de notre fédération nous ont fait l'honneur d'assister à plusieurs de nos réunions : Christophe Notelaers (Président CP), Robert Sonveaux (Secrétaire CP), Jules Delepelaere (CP), Jacques Buffe (Président CJ), Albert De Smet (Secrétaire CJ) et Fabrice Appels (Président Parlementaires).

3. Les activités de la Commission

a) Assemblées statutaires et tests physiques pour les arbitres provinciaux

L'assemblée statutaire des arbitres a eu lieu dans les salles de l'UBC Quaregnon et du BCF Quaregnon, le 6 septembre 2019. 130 arbitres provinciaux, étaient présents. 54 arbitres ont passé le test physique, 51 l'ont réussi.

Renzo MOSCIATTI a souhaité la bienvenue et respecté une minute de silence ; Pierre THOMAS a présenté la CFA Hainaut 2019-2020 : sa composition, ses objectifs, ses projets et ses consignes ; Christophe NOTELAERS a présenté, rappelé et expliqué les formalités administratives d'avant la rencontre ; Michel GUILLIAUMS a présenté les attentes des convocateurs pour cette nouvelle saison, un rappel de certaines règles du code de jeu et une présentation sur les techniques d'arbitrage FIBA. Renzo MOSCIATTI a également remercié chaleureusement Luigi Lombardi, Robert Sonveaux, Maurice Vassart, Jules Delepelaere et Joseph Turrisi pour les nombreuses années au service de l'arbitrage.

Nous remercions les clubs de l'UBC Quaregnon et du BCF Quaregnon pour leur excellent accueil, leur bonne organisation et la mise à disposition de leurs locaux.

b) Assemblées statutaires BIS et tests physiques pour les arbitres provinciaux

L'assemblée statutaire BIS des arbitres a eu lieu à la salle du Belfius Mons Hainaut, le 25 septembre 2019. 14 arbitres provinciaux, étaient présents. 6 arbitres ont passé le test physique, 5 l'ont réussi.

Les mêmes points que lors de la première assemblée statutaire ont été abordés.

Nous remercions le club du Belfius Mons Hainaut pour son excellent accueil, sa bonne organisation et la mise à disposition de ses locaux.

c) Colloques de mi-saison pour les arbitres provinciaux

Pour donner une information cohérente à toutes les divisions, la CFA a organisé deux colloques obligatoires à la mi-saison pour tous les arbitres. Les thèmes abordés étaient un rappel des consignes de la CFA et un exposé de certaines règles du code FIBA.

Ceux-ci ont été organisés les 10 et 11 décembre 2019.

La CFA remercie les clubs du Spirou Ladies Charleroi et du Basketball Brunehaut pour la mise à disposition de leurs infrastructures.

d) Cours d'arbitrage

Un **premier cours d'arbitrage** a été donné à l'ADEPS de Mons et à la salle de l'UBC Quaregnon, les 24 août et 26 septembre 2019. 8 candidats ont réussi : BREYER Danny, COSTA Emile, DI NICOLA Samuel, LIETART Nicolas, MIGEOT Edith, PENDZIOR Maxime, ROMBAUT Quentin et RORIVE Nicolas.

La CFA remercie l'UBC Quaregnon pour la mise à disposition de ses infrastructures et pour la présence de ses deux équipes U14.

Un **deuxième cours d'arbitrage** a été donné au Spirou Basket Jeunes, les 31 octobre, 1er et 20 novembre 2019. 5 candidats ont réussi : DONCQ Frédéric, ENNOUNI Adem, PASTELEUR Kyllian, ROMAIN Loick, SCIMEMI Charista et SELVAIS Jean-Luc.

Une séance de rattrapage a eu lieu le 16 janvier 2020. 3 candidats supplémentaires ont réussi : DE VLEMMINCK Mathis, HENNAUX Olivier et MARY Antoine.

La CFA remercie les clubs du Spirou Basket Jeunes et de l'Olympic Mont-sur-Marchienne pour la mise à disposition de leurs infrastructures et des terrains. Elle salue la présence des équipes U16 du Spirou Basket Jeunes et U14 de l'Olympic Mont-sur-Marchienne.

Un **troisième cours d'arbitrage** a été donné à la JS Dottignies, les 1^{er} et 19 février 2020. 17 candidats ont réussi : BOURLET Jason, DEBORGRAEVE Anthony, DEBORGRAEVE Thomas, DEBRUXELLES Quentin, DEDEKEN Peter, DEFRANCOIS Romain, DERUYTERE Florent, DESPLANQUE Rachel, GRYSON Yoni, JASON Quentin, NSENGIMANA Didier, POISSONNIER Hugo, SOUBRY François, VAN DE WALLE Magali, VANNIEUWENHUYZE Thoma, VANSEYMORTIER Dorian et VEYS Mattéo.

La CFA remercie la JS Dottignies pour la mise à disposition des infrastructures. Elle salue la présence des équipes U14 et U16 de la JS Dottignies et du REBC Templeuve. Elle remercie également Samuel Collette et Grégoire Willems, qui sont venus apporter leur aide aux nouveaux candidats.

La commission a organisé un cours dans chacune des régions de notre province. Ce qui fait un total de 33 nouveaux arbitres qui viennent renforcer les rangs de nos arbitres provinciaux.

e) Projet « Perfectionnement »

Cette saison, les arbitres qui le désiraient pouvaient suivre un certain nombre d'activités afin de se perfectionner.

Les activités suivantes furent organisées :

- Le 14 octobre 2019, un colloque, sous la direction de Gilles MARTIN, Joachim KISIIGHA et Thomas LIEGEOIS, a été présenté sur la préparation d'avant match et le langage non-verbal ;
- 3 tests vidéo et écrits ont été réalisés sur la plateforme e-learning ;
- 4 entraînements physiques ont été effectués en présence d'un préparateur physique.

La CFA remercie les clubs du Spirou Basket Jeunes et du Belfius Mons Hainaut pour la mise à disposition de leurs infrastructures et des facilités octroyées à nos arbitres.

f) Provincial 1

La CFA a organisé une réunion coordination entre les arbitres P1 cette saison. Vu le peu d'engouement, les coaches n'y ont pas été invités.

Celle-ci a eu lieu le 25 novembre 2019 et aura permis de revoir les points tels que : le contrôle et l'analyse d'une rencontre, la communication et la faute antisportive.

La CFA remercie le club du Belfius Mons Hainaut pour la mise à disposition de ses infrastructures.

g) Young Potentials

La CFA a organisé une première activité cette saison avec une sélection de jeunes arbitres évoluant en P1 et P2. Ceux-ci ont pu, entre autres :

- Assister à une présentation du coach du Belfius Mons Hainaut, Vedran Bosnic, sur la relation entre un coach et un arbitre ;
- Analyser plusieurs vidéos reçues par les arbitres dans le championnat provincial ;
- Perfectionner leur mécanique et leur signalisation sur le terrain.

Cette soirée aura également permis de mettre en avant les exigences pour devenir un arbitre de haut niveau.

h) Désignation et stage des candidats arbitres régionaux

Sur base des classifications, du statut de l'arbitre, de la réussite du test physique, de la participation aux colloques et aux entraînements physiques, des disponibilités, des exigences du comité provincial et du département arbitrage, la CFA a proposé au comité provincial la désignation comme candidats-arbitres régionaux de **Robin FOURNEZ, Julien LARDINOIS, Gianluca PUGGIONI et Grégoire WILLEMS.**

i) Formation pour officiels de table

Comme la saison précédente, plusieurs membres de la commission (Kévin BOURLEAU, Bastien COPPENOLLE, Michel GUILLIAUMS, Aubin VANDEMOER, André WALNIER et Pierre THOMAS) ont traversé la province afin de donner des formations pour les officiels de table. Des séances de 2h ont permis de prodiguer les bases des 3 fonctions à savoir : chronométreur de jeu, marqueur et chronométreur de tir (24"). Celles-ci ont rassemblées 191 personnes et se sont déroulées :

- Le 4 septembre 2019 dans les installations du BBC Tournai ;
- Le 5 septembre 2019 dans les installations du BC Carnières ;
- Le 10 septembre 2019 dans les installations du Spirou Ladies Charleroi ;
- Le 11 septembre 2019 dans les installations du Belfius Mons Hainaut ;
- Le 13 septembre 2019 dans les installations de la JSB Maffle.

La CFA remercie ces cinq clubs pour la mise à disposition de leur infrastructure et **recommande vivement** aux membres des différents clubs de suivre cette formation afin de faciliter leurs tâches de bénévoles.

j) Finales des coupes du Hainaut

Outre l'aspect des convocations, la CFA a mis en place un dispositif particulier afin d'assurer un encadrement de qualité durant les finales de coupe du Hainaut.

Pour ce faire, deux membres de la CFA étaient désignés pour chacun des matches afin d'assurer l'une des deux fonctions suivantes :

- Un coach qui avait pour but d'apaiser le stress et de préparer les arbitres à leur rencontre ;
- Un commissaire qui avait pour but d'encadrer les bénévoles qui officiaient à la table de marque.

Certaines rencontres furent également filmées et analysées par les arbitres et les membres de la CFA.

k) Formation sur terrain des arbitres (Coaching/Formation)

La formation d'un arbitre a lieu tout au long de sa carrière. L'organisation de la formation continue passe certainement par les formations lors de rencontres arbitrées par nos arbitres provinciaux.

Classification/Formation

A la date de rédaction du rapport, 187 rapports de formation/classification ont été rentrés sur les rencontres seniors.

Coaching/Tutorat

Durant cette saison, à la date de rédaction du rapport, 261 coachings/tutorats ont été assurés par les formateurs et les tuteurs.

Nous tenons à remercier l'ensemble des formateurs et des tuteurs qui ont œuvré durant cette saison.

l) Participation à la J.R.J.

Comme les saisons précédentes, le département arbitrage AWBB a sollicité la CFA Hainaut pour encadrer les arbitres participants à la Journée Régionale des Jeunes (Sélections provinciales). 1 formateur a été mis à contribution pour donner des conseils à 15 arbitres provenant des 5 provinces de l'AWBB.

m) Cellule Déontologie

Durant la saison 2019-2020, la cellule déontologie a été coordonnée par André WALNIER. Lors de cette saison, elle ne s'est pas réunie.

4. Mot des convocateurs

Nous sommes arrivés plus vite que prévu à cette fin de saison 2019-2020, mais la santé passera toujours en première priorité !

Cette saison fut synonyme d'importants changements au niveau des convocations tant sur le remplacement des convocateurs (des monuments tels que Jules et Joseph qui ont fait un travail colossal pendant de nombreuses années) que la mise en place du nouveau système informatique pour les convocations.

Aucune rencontre n'a dû être reportée par manque d'arbitres et ceci grâce à EUX : disponibilités, sérieux et flexibilité, parfois même le jour du match, ont été des facteurs déterminants ! C'est tous ensemble que nous avons pu réaliser cette performance de convoquer +/- 160 matchs pour un week-end complet (de U14 à la P1).

Toutefois, nous devons également vous faire part des difficultés rencontrées, à savoir :

- La disproportion entre le nombre de matchs joués le samedi et le dimanche ;
- Les heures tardives pour certains matchs de jeunes le samedi ;
- Et les nombreux changements au calendrier à la dernière limite.

Nous espérons que ces points feront l'objet de votre attention pour la préparation de la prochaine saison.

Enfin, au nom des convocateurs, nous tenons à REMERCIER TOUS LES ARBITRES pour leur implication au bon déroulement de cette saison 2019-2020.

Nous avons passé de nombreuses heures pour vous satisfaire, et ce, avec grand plaisir pour le résultat final qui vous a été exposé ci-dessus. Donc, encore une fois, MERCI à TOUS et à la saison prochaine !

La cellule convocations

Michel GUILLIAUMS, Bastien COPPENOLLE, Frank DI PAOLO et Pierre THOMAS.

5. Notes Complémentaires

La commission de formation a constamment besoin de l'aide des clubs pour le bon fonctionnement de ses activités, comme par exemple :

- La mise à disposition de salle pour ces nombreux colloques/écoles/assemblées ;
- L'accueil lors d'un tournoi de fin de saison ;
- ...

Les clubs peuvent faire part de leur intérêt auprès du secrétaire de la CFA Hainaut, Pierre THOMAS à l'adresse : secretariat@cfahainaut.be

Pour la Commission de Formation des Arbitres,
Fait le 24/04/2020.

Le Président, Renzo MOSCIATTI

Le Secrétaire, Pierre THOMAS

Règlements à approuver par l'Assemblée Provinciale :

Règlement de la Coupe du Hainaut "Seniors"2020-2021

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut.
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut séniors sont introduites à l'aide du formulaire annexé. Les clubs de 1ère provinciale "Dames" et "Messieurs" sont inscrits d'office. Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe participant au championnat provincial. Si un club possède plusieurs équipes, c'est toujours celle évoluant au niveau provincial le plus élevé ou l'équipe A qui est prise en considération.
- 3) Toutes les joueuses de 15 ans et plus/tous les joueurs de 16 ans et plus affiliés au club peuvent participer à la coupe du Hainaut Séniors, à condition de respecter le point 4.
- 4) Dès qu'un(e) joueur(se) a été inscrit(e) sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national Basket Belgium ou EuroMillions League en seniors, il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.

Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/Basket Belgium ou EuroMillions League doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs(ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard 8 jours avant les 1/8èmes de finale.

Passé cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".

En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non-respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.

Exception :

Lors du premier tour uniquement (1/16ème de finale ou poules éliminatoires), le point 4 ne sera pas d'application.

- 5) Les Coupes du Hainaut séniors se dérouleront suivant les règlements de l'AWBB à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.
Les 1/16èmes de finale se joueront en poules de 4 équipes (3 le cas échéant), chacune rencontrant les 3 (ou 2) autres suivant un programme prédéfini (tirage au sort lors des réunions calendriers).
Les équipes classées 1ère de chaque poule (en hommes) et les deux premières (en dames) seront qualifiées pour les 1/8èmes de finale.
Le club qui évolue en championnat dans une division inférieure, bénéficie d'un avantage de 5 points par division d'écart lorsqu'il joue à domicile et d'un avantage de 8 points par division d'écart lorsqu'il joue en déplacement.
Lorsque le club visité inverse son match et devient visiteur (avec accord écrit du club visiteur à l'origine), l'avantage est adapté en conséquence.
Les finales sont considérées comme se déroulant sur terrain neutre, l'avantage sera donc toujours de 5 points par division d'écart.
- 6) Une victoire vaut 3 points, une défaite 1 point, un forfait 0 point. Même pour les poules, il faut un vainqueur pour chaque match. En cas d'égalité, on jouera autant de prolongations que nécessaire pour départager les 2 équipes. L'équipe qui déclare ou est déclarée forfait pour un match du premier tour (poules éliminatoires) pour quelque raison que ce soit verra d'office les résultats des autres matches sanctionnés d'un score de forfait (sans amendes pour les matches joués ou à jouer) et ce afin de mettre tous les clubs de la poule sur un pied d'égalité quant à l'average. Même si le score de forfait est appliqué, les matches restants doivent être joués.
- 7) A l'issue du mini championnat du premier tour, si deux équipes sont à égalité, le résultat entre ces deux clubs sera déterminant.
Si plusieurs clubs terminent avec le même nombre de points, l'average général (à l'issue des deux ou trois rencontres) sera pris en considération (de l'average le plus positif au plus négatif).
Si l'average est identique, l'équipe qui aura inscrit le plus de points sera qualifiée.
- 8) Les frais d'arbitrage sont à charge du club visité. Ce club peut percevoir un droit d'entrée.
- 9) A partir des 1/8èmes de finale, les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP en réunion de Comité.
Ce tirage au sort détermine aussi quelle est l'équipe visitée.
- 10) Les demi-finales se jouent par aller-retour.
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes).
- 11) Les dates prévues pour les matches des différents tours sont fixées par le CP Hainaut en début de saison.
En principe, les dates choisies par le CP ne coïncideront jamais avec une journée normale de championnat.

Il est cependant possible que des matches de championnat déplacés soient prévus à ces dates.

Dans ce cas, c'est la Coupe qui reste prioritaire.

Les renseignements concernant la date, l'heure et éventuellement la salle seront transmis, par les clubs visités, au responsable de la Coupe ainsi qu'à leurs adversaires dans les délais prévus. Si ce n'est pas fait, le CP imposera la date et l'heure. Si, passé le délai, la date ou l'heure imposée est modifiée, le PC59 sera d'application (accord de l'adversaire et taxe).

Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "seniors" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.

En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.

Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province.

Un appel aux clubs désireux de l'organiser sera fait via internet.

Par dérogation au PC60 du R.O.I., l'horaire des finales sera établi par le CP et pourra sortir des plages-horaire statutaires sans l'accord des clubs concernés.

- 12) Les matches des tours précédant les demi-finales devront nécessairement se jouer à la date prévue ou à une date avancée en accord avec son adversaire.
Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
- 13) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O. I.
En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement correct de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 1.000€. Une amende de 2.000€ sera appliquée en cas de forfait en finale.
Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match aller, le match retour n'aura pas lieu, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.
Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match retour, peu importe le résultat du match aller, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.
- 14) Un challenge sera attribué aux vainqueurs de la Coupe. Ces derniers en reçoivent la garde pour une durée d'un an. Il sera acquis définitivement en cas de victoires trois années successives ou cinq années non consécutives sur une période de dix ans (à partir de la première victoire). Les vainqueurs recevront à titre définitif une coupe souvenir.
Les clubs vainqueurs de la Coupe doivent remettre les challenges au responsable au plus tard 15 jours avant les finales.
- 15) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe).
Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 16) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact **avec le Président ou le Secrétaire du Conseil Judiciaire, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte dès que possible en son local habituel.**
- 17) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 18) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 16/05/2020.

Règlement de la Coupe du Hainaut "Jeunes" 2020-2021

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut "Jeunes".
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut "Jeunes" sont introduites à l'aide du formulaire annexé.
Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe par catégorie participant au championnat provincial.
La coupe reprend toutes les catégories de jeunes des U21/U19 jusqu'aux U12 inclus en garçons et filles (équipes U14 mixtes exclues). Si le nombre d'inscriptions est trop faible dans une catégorie, le CP peut ne pas organiser de coupe dans cette catégorie.
- 3) Dès qu'un(e) joueur (se) a été inscrit sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national Basket Belgium ou EuroMillions League (dans n'importe quelle catégorie jeunes ou seniors), il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/Basket Belgium doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs (ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard pour le premier week-end de championnat.
Passée cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non-respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.
- 4) Les Coupes du Hainaut "Jeunes" se dérouleront par élimination directe suivant le règlement de l'AWBB à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.
Pour les catégories U12, le règlement **mini-basket** en vigueur pour la saison 2020-2021 qui paraîtra sur le site et dans le calendrier provincial sera d'application (à l'exception des points repris dans le tableau récapitulatif spécifique à la coupe U12 en annexe) et en particulier les **règles spécifiques des catégories d'âge**.
- 5) Les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP.
Ce tirage déterminera quelle est l'équipe visitée.
Jusqu'en ¼ de finale inclus, une équipe ayant joué deux fois consécutivement en déplacement par tirage au sort sera automatiquement visitée pour la 3ème rencontre.
Si lors du tirage deux équipes ayant déjà joué deux fois en déplacement sont opposées, l'équipe visitée sera celle du tirage.
- 6) Jusqu'en ¼ de finale inclus, en cas d'égalité à l'issue des matches, il y a une ou plusieurs prolongations de 5 minutes (3 minutes pour U12) jusqu'à la qualification d'une des 2 équipes.
Les demi-finales se jouent par aller-retour.
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes - 3 minutes pour U12).
- 7) Un certain nombre d'équipes désignées par tirage au sort peuvent être dispensées de certain(s) tour(s) suivant le nombre d'inscriptions.
- 8) Les dates prévues pour les matches des différents tours seront fixées par le CP en début de saison.
Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
Les renseignements concernant la date, l'heure et éventuellement la salle seront transmis, par les clubs visités, au responsable de la Coupe ainsi qu'à leurs adversaires dans les délais

prévus. Si ce n'est pas fait, le CP imposera la date et l'heure. Si, passé le délai, la date ou l'heure imposée est modifiée, le PC59 sera d'application (accord de l'adversaire et taxe). Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "jeunes" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail. En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.

- 9) Toutes les rencontres doivent se dérouler en salle.
- 10) Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province. Un appel aux clubs désireux de l'organisation sera fait via internet.
Par dérogation au PC60 du R.O.I., l'horaire des finales sera établi par le CP et pourra sortir des plages-horaire statutaires sans l'accord des clubs concernés.
- 11) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O.I. En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 250€ et une amende de 500€ sera appliquée en cas de forfait en finale pour quelque raison que ce soit.
Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match aller, le match retour n'aura pas lieu, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.
Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match retour, peu importe le résultat du match aller, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.
- 12) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe). Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 13) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact **avec le Président ou le Secrétaire du Conseil Judiciaire, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte dès que possible en son local habituel.**
- 14) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 15) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 16/05/2020.

Annexe au Règlement de la Coupe du Hainaut "Jeunes" 2020-2021

RÈGLES DE JEU SPÉCIFIQUES À LA COUPE DU HAINAUT POUR U12 : **Saison 2020-2021**

Infrastructure	Taille du terrain	Normal 28m x 15m (min. 26x14).
	Hauteur anneau	2,60 m.
	Ligne des L.F.	4,00 m (ligne à réaliser)
	Type de ballon	N° 5

Match	Durée de la rencontre	4 quart-temps de 8 minutes avec arrêt de chrono. Le chronomètre s'arrête sur panier marqué lors des 2 dernières minutes du 4ème QT ou de chaque prolongation.
	Prolongations	Toutes les rencontres doivent avoir un vainqueur (excepté la demi-finale aller). 3 minutes jusqu'à ce qu'il y ait un vainqueur – intervalle d'une minute si plusieurs prolongations nécessaires.
	Temps de repos	Entre Q1 - Q2 : 1 minute Mi-temps : 10 minutes Entre Q3 - Q4 : 1 minute
	Temps mort	1 TM par quart-temps non cumulable
	Score final	Le résultat final du match est mentionné sur la feuille de marque.
Equipes	Nombre de joueur(se)s	Une équipe se compose de minimum 5 joueurs et maximum 12 joueurs.
	Participation au jeu	Chaque joueur doit avoir joué au minimum dans une des 2 périodes avant la mi-temps.
	Indication des participations au jeu sur la feuille : <i>Au début du premier quart-temps, indiquer par une croix <u>entourée</u> les cinq (5) joueurs qui vont commencer la rencontre. Indiquer par une croix ceux qui entrent au jeu par la suite.</i>	
	Remplacement	Autorisé
Règles de jeu	Règles des 3 et 5 secs	D'application si abus.
	Règles des 8 et 24 secs	Pas d'application.
	Fautes	Les fautes techniques, antisportives et disqualifiantes et leurs sanctions sont d'application telles que prévues dans le code FIBA et ses interprétations. Equipe : tirs de L.F. à la 5 ^e faute de chaque période.
	Retour en zone	D'application.
	Ligne à 3 pts	N'est pas d'application (valeur max. panier = 2 pts).
	Défense	Individuelle obligatoire. L'aide défensive est autorisée mais pas le trappe (pas de prise à deux).
Officiels de table	Chronométrateur	La fonction est tenue par le club visité (excepté en finale : Table neutre)
	Marqueur	La fonction est tenue par le club visiteur (excepté en finale : Table neutre)
Concours à la mi-temps		N'est pas d'application.

Catégories d'âges :

U10	2011
U12	2009-2010

C'est l'année de naissance qui détermine la participation des joueurs aux différentes catégories d'âges pour toute la saison sportive.

Un joueur ne peut évoluer que dans sa catégorie et celle immédiatement supérieure.

Un U10 né en 2011 peut jouer en U12 MAIS pas un U9 né en 2012.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 16/05/2020.

Règlement Play-offs saison 2020-2021

Le champion provincial (dames et messieurs) est le club ayant terminé la phase classique du championnat de P1 à la première place. Par dérogation au PC62, le champion provincial ne peut refuser la montée en régionale, sous peine d'être rétrogradé dans la division la plus basse.

Des play-offs seront organisés afin de désigner le ou les montants éventuel(s) supplémentaire(s) en II Régionale Dames et II Régionale Messieurs.

1. Modalités

Les play-offs sont organisés en première provinciale.

Les play-offs opposeront les équipes classées de la deuxième à la cinquième place (voire au-delà si des équipes classées à ces places renoncent à leur participation).

Si un deuxième montant est demandé à la province du Hainaut, le vainqueur des play-offs est qualifié pour la montée en régionale.

Si un troisième montant est demandé à la province du Hainaut, le vaincu des play-offs est qualifié pour la montée en régionale.

Si d'autres montants sont demandés à la province, le classement à l'issue de la phase classique du championnat sera pris en considération en tenant compte d'abord des clubs inscrits pour participer aux play-offs (les clubs qui se sont inscrits ont donc priorité sur ceux qui ne se sont pas inscrits) mais sans obligation de montée.

2. Participation

Les clubs qui s'inscrivent pour participer aux play-offs prennent l'engagement de ne pas refuser la montée s'ils sont qualifiés pour monter sous peine d'être rétrogradés dans la division la plus basse.

En pratique, et quel que soit son classement, chaque équipe doit confirmer au plus tard 2 semaines avant le début de la dernière journée son intention de participer aux play-offs. Pour ce faire, le correspondant officiel du club doit en informer par mail le secrétariat provincial. Si une équipe terminant de la 2^{ème} à la 5^{ème} place ne s'inscrit pas, la place libérée pourra être prise par une autre équipe inscrite et moins bien classée. L'ordre étant déterminé en fonction du classement final.

Toutefois, l'inscription d'une équipe descendante ne sera pas prise en considération.

L'organisation de play-off est subordonnée à la participation de 4 équipes. Si 4 équipes ne marquent pas leur accord de participation, les play-offs ne seront pas organisés.

Dans ce cas, si plus d'un montant est demandé à la province du Hainaut, il sera tenu compte du classement de la phase classique du championnat, sans obligation de montée.

3. Ordre des rencontres

Les demi-finales se disputeront au meilleur des trois manches en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

Les vainqueurs des demi-finales disputeront la finale (au meilleur des trois manches) en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique du championnat fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

3. Calendrier

- Fin des inscriptions pour la participation aux play-offs : 09/04/2021 à 20h00.
- Dernière journée de la phase classique : 24 et 25/04/2021

- 1/2 finale aller : 2-5 3-4 28/04/2021
- 1/2 finale retour : 5-2 4-3 01/05/2021
- 1/2 finale belle éventuelle : 2-5 3-4 04/05/2021
- Finale aller : 08/05/2021
- Finale retour : 12/05/2021
- Finale belle éventuelle : 15/05/2021

Le calendrier définitif sera élaboré le lundi suivant la dernière journée de championnat en présence des clubs concernés.

4. Qualification des joueurs

Les joueurs qualifiés pour disputer les play-offs devront être affectés au club conformément aux dispositions de l'article PC86 du ROI.

5. Table officielle

Le Comité provincial désigne, pour chaque match des play-offs, un observateur et éventuellement un commissaire de table.

Indemnité : l'observateur du Comité Provincial ainsi que le commissaire de table éventuel reçoivent une indemnité de 17,00 € ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement.

6. Droit d'entrée

Le prix d'entrée est déterminé par les 4 clubs participants lors de la réunion établissant le calendrier définitif.

7. Réclamations et Plaintes

Procédure :

1. Par dérogation à la partie juridique, toute réclamation ou toute contestation portant sur un fait de match sera déposée auprès de l'observateur dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
2. Ce dernier prendra contact avec le procureur régional et le président du conseil judiciaire provincial qui convoquera le conseil le jour suivant la rencontre à 19h00 en ses locaux habituels.
3. L'observateur convoque toutes les personnes dont il estime la présence nécessaire pour le traitement de la réclamation ou toute contestation.
4. La décision du conseil judiciaire provincial est, après délibération de l'affaire, portée à la connaissance des clubs et/ou parties intéressées lors de la séance.
5. Un appel éventuel devra être déposé dès la fin de la séance auprès du président de séance.
6. Le conseil d'appel aura lieu le jour suivant la séance du CJP à 19h00, en ses locaux habituels. Le président convoquera toutes les personnes concernées.

Mission du procureur : en fonction du calendrier des play-off, le procureur mobilisera les équipes du CJP et du conseil d'appel afin d'être toujours disponible pour statuer en urgence.

Le Président
Notelaers Christophe

Le Secrétaire
Sonveaux Robert

A approuver par les clubs de P1 messieurs et P1 dames et par l'Assemblée Provinciale du 16 mai 2020.